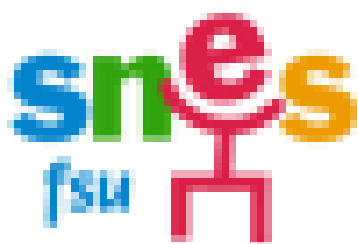


<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article2911>



CTDP du 3 février 2009

- SNES académique de Dijon - Départements - Nièvre - Infos - Comité Social Administratif Spécial Départemental (CSAsD) -



Publication date: mercredi 4 février 2009



Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Pour les adhérents télécharger ci-dessous avec votre code le projet de rentrée 2009 dans les collèges du département (pour les non adhérents contacter le SNES 58) :



Projet de rentrée 2009 Collèges

Rentrée 2009 dans le second degré :

Monsieur l'Inspecteur d'Académie a annoncé que les choix du Rectorat sont le maintien du rapport nombre d'heures de cours sur le nombre d'élèves. Ceci conduit au maintien global du même nombre de postes pour la rentrée dans les collèges.

Nous avons pointé le fait que l'augmentation du nombre d'élèves à la rentrée 2009 (+ 20 élèves) était uniquement prise en compte par une enveloppe de 136 HSA supplémentaires. Nous avons dénoncé la politique qui consiste à augmenter les HSA au détriment de la création de postes (136 heures correspondant à 7 postes).

D'autre part, comment se fait-il qu'en moyenne on retire 29 heures de DHG pour la suppression d'une division alors que l'on ajoute 22 heures seulement pour la création d'une division ?

Nous avons demandé des précisions sur la suppression de la CLAD de Corbigny. L'administration nous a dit que ce dispositif n'est pas réglementaire et qu'il semble inefficace (absence de suivi des cohortes, fort redoublement ...). Cependant actuellement rien n'est mis en place pour accueillir ce public l'an prochain, il nous semble qu'une suppression ne constitue pas une réponse au dysfonctionnement d'un dispositif.

Concernant l'assouplissement de la carte scolaire qui a provoqué des transferts d'élèves importants sur Nevers depuis deux ans (avec des fermetures de classes), Monsieur l'Inspecteur d'Académie s'est interrogé sur la volonté des parents d'élèves de voir leurs enfants quitter certains établissements pour en rejoindre un autre dont les résultats sous tout point de vue sont identiques. Il a précisé qu'il attendait réguler cet assouplissement avec les trois principes suivants :

- pas de remise en cause de l'hétérogénéité sociale.
- ne pas vider des collèges ZEP de leurs élèves.
- mesurer les capacités d'accueil des établissements demandés pour fixer des limites.

Sur la dotation des collèges, les organisations syndicales ont dénoncé des classes chargées dans certains établissements à la rentrée (par exemple : 28 élèves dans les quatrièmes de Victor Hugo).

L'administration a reconnu avoir conservé une réserve de moyens pour des ajustements d'ici la rentrée.

Nous invitons donc les collègues à se manifester en cas de moyens insuffisants (n'hésitez pas à contacter le SNES).

Questions diverses (second degré) :

- Le remplacement de moyenne durée et de longue durée connaît des difficultés cette année. Quelles améliorations du remplacement pour le second degré sont envisagées l'an prochain ?

Monsieur l'Inspecteur d'Académie a dit que le remplacement est de la compétence du Rectorat.

Nous rappelons que le Rectorat a plusieurs fois affirmé vouloir "améliorer" le système de remplacement en passant toutes les disciplines en ZR départementale pour le TZR et en supprimant l'équivalent de 99 postes (ETP de moyens de remplacement). C'est donc vers une nouvelle dégradation tant pour les collègues TZR que pour l'efficacité des remplacements que l'on se dirige.

– Quels sont les modes de rémunération et les délais de paiement des enseignants qui prennent en charge des élèves dans le cadre des PPRE ?

Nous avons expliqué avoir été interrogés par des collègues qui sont intervenus tôt dans le premier trimestre et n'ont toujours pas été payés. L'administration a expliqué que les heures faites hors VS étaient payées en HSE et qu'il pouvait y avoir des retards de paiement dus à une saisie tardive des heures par les établissements mais aussi à des questions liées à l'imputation des heures dans le cadre de la LOLF. La situation doit être rapidement régularisée.

Les représentants du SNES-FSU au CTPD